

CONFÉRENCE DES OING CONF/AG(2023)SYN2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projet de rapport
9-11 octobre 2023
Réunion hybride

Lundi 9 octobre 2023

9 heures – 10 heures Réunion de la Commission permanente

10 heures -12h30 [Table ronde organisée par le Comité « Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes » sur une meilleure intégration des questions d'égalité dans le travail général de la Conférence et comme thème transversal dans tous les comités.](#)

14 heures - 16h30 Première séance - ouverte uniquement aux membres de la COING

Interprétation anglais/français assurée.

1. Ouverture de la réunion par Gerhard Ermischer, président de la Conférence

- Gerhard Ermischer, président de COING, ouvre la séance à 14h5.
- Les dispositions hybrides pour la communication avec les membres participant en ligne sont expliquées.
- Rappel du [Code de conduite de la COING](#) qui s'applique à l'ensemble des procédures.
- Explication du fait que le vote aura lieu « sur l'honneur », une seule personne par OING dotée du statut participatif est autorisée à voter. Étant donné qu'il n'est pas possible de vérifier l'éligibilité, la procédure repose sur l'honnêteté et la confiance. Il est confirmé qu'un système de vote sécurisé fondé sur les conditions d'exercice du droit de vote sera mis en place pour l'Assemblée générale du printemps 2024.

2. Nomination des rapporteurs de la réunion

- Piotr Sadowski et Simon Matthijssen, de la Commission permanente de la COING, se portent volontaires et sont nommés rapporteurs.

3. Projet d'ordre du jour - pour adoption

- Les modifications ci-après de l'ordre du jour sont annoncées :
 - Mardi 10 octobre 2023, l'Ambassadeur d'Irlande dévoilera une plaque en hommage à la lutte acharnée contre la pauvreté, entre 10 heures et 10h30, et une traduction sera assurée ; l'évènement de mise en réseau des OING commencera à 10h30.
 - Un point concernant l'évolution de la situation dans le Haut-Karabakh est ajouté à l'ordre du jour.
- Les OING sont invitées à vérifier les documents mis à jour, après quoi l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport de la réunion du 24-26 avril 2023 - pour adoption ([CONF/AG\(2023\) SYN1](#))

- Mme Anne Kraus demande que son nom et ses remarques soient retirés de la page 1, expliquant que la traduction en français est arrivée peu avant le début de la séance, ce qui ne lui a pas laissé suffisamment de temps pour lire le document. Elle demande qu'à l'avenir, les rapports de réunion soient beaucoup plus courts afin que les membres puissent les lire plus facilement et plus rapidement.

6. Suivi du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, Reykjavik, 16-17 mai 2023

- Le rapport du dialogue avec la société civile organisé par la présidence lettone les 12 et 13 septembre 2023 à Riga est présenté.
- Le rapport de l'échange de la SG du Conseil de l'Europe avec la société civile, le 15 septembre 2023 à Strasbourg, est présenté.
- Les interventions se déroulent comme suit :
 - M. Eduards DZENĪTIS, adjoint au Représentant permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe
 - Le Sommet de Reykjavik a été très important, pour ne pas dire monumental. Un plan de mise en œuvre des accords a été adopté par le CM et fait actuellement l'objet de travaux au sein d'un groupe de rapporteurs. Il ne semble pas y avoir de difficultés. Le Sommet s'est étroitement aligné sur les priorités de la Lettonie, notamment une meilleure exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. À cette fin, la Lettonie a organisé une conférence réunissant des représentants de 32 des plus hautes juridictions.
 - Une campagne a été lancée pour souligner le fait que la sécurité des journalistes est nécessaire à la liberté d'expression.

- La justice a été instrumentalisée par la création d'un registre : l'enregistrement des destructions et des dommages causés par la Fédération de Russie en Ukraine.
 - La Lettonie est par principe favorable à une plus grande transparence du CM.
 - M. Domenik Wanger, Représentant permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe
 - Le CdE n'est pas encore suffisamment connu dans son pays : M. Wanger est encore félicité pour son travail à Bruxelles (au lieu de Strasbourg).
 - Le CM est comparé à un énorme pétrolier ; vous pouvez être capitaine pendant six mois, mais il est pratiquement impossible de procéder à des changements de cap majeurs pendant cette période.
 - En mai 2024, les ministres des Affaires étrangères actuels (et non leurs représentants, les ambassadeurs) assisteront au 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe (15 mai 2024). Le Liechtenstein apportera sa contribution en organisant une réunion d'experts afin de mieux faire connaître le Conseil de l'Europe dans la Principauté. La coopération avec les organisations de jeunesse et les organisations sociales sera expressément recherchée.
 - Le président de la COING ajoute qu'il faudrait améliorer la coopération entre la société civile et les gouvernements.
 - M. Daniel Popescu, Chef de la démocratie et de la gouvernance
 - Une restructuration majeure est en cours au CdE ; il est très important de renforcer la coopération entre la société civile et le CdE, en accordant une attention particulière à l'espace accordé à la société civile dans les différents États membres.
- **Séance de questions-réponses**
 - Le représentant du Mouvement international de l'apostolat des mouvements sociaux indépendants (MIAMSI) demande s'il peut travailler avec l'ambassadeur du Liechtenstein et lui propose une analyse ; ce dernier est d'accord.
 - Le représentant de la Fédération internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT) demande si les mêmes observateurs seront autorisés à participer aux futurs comités ; M. Popescu répond que la situation est nuancée : pour le CD-DEM, ce sera très probablement le cas, pour l'environnement, cela reste à voir.
 - M. Dzenithis fait part de son souhait de coopérer, quelles que soient les différences qui existent et qui doivent être respectées ; il reconnaît que le rôle de la société civile dans le domaine de l'éducation est très important dans le pays.

- Le représentant d'Initiatives et Changement International (IofC) propose d'organiser une réunion de suivi (comme celle qui s'est tenue à Reykjavik) avec la Lettonie.
- M. Popescu dit qu'il existe déjà une coopération avec les différents comités sur la migration ; l'éducation et la résilience sociale sont indissociables en ce qui concerne la coopération existante avec le CD-DEM, qui semble se poursuivre ; il semble que le comité sur l'environnement et les droits sociaux coopérera.

Une pause est annoncée à 15h30.

5. Rapport d'activité informel du président de la COING

- La séance reprend à 15 h 43.
- Le président déclare ce qui suit :
 - Il faut gérer les attentes à la suite du Sommet de Reykjavik, puisque l'événement a eu lieu quinze jours après l'AG de printemps de la COING.
 - Tous les chefs d'État étaient présents, à l'exception de la Serbie en raison du différend avec le Kosovo. Les États-Unis et le Canada étaient également présents en qualité d'observateurs du fait du Registre des dommages causés par la Fédération de Russie en Ukraine. Le Mexique et Israël, au titre de l'intelligence artificielle et des droits humains, l'Union européenne et l'ONU et la société civile n'étaient représenté que par la COING.
 - Les résultats sont encourageants, mais un examen plus approfondi montrera dans quelle mesure les États ont agi résolument.
 - Dans le cadre de la restructuration du CdE, le volet environnemental fondé sur l'ancienne Convention de Berne et la Convention européenne du paysage sera confié à la Direction générale I (droits humains).
 - La COING devrait faire pression pour participer davantage à la prise de décision. Par exemple, elle a exercé une influence au sein du CDDG, mais elle est très dépendante de la bienveillance des États membres. Par ailleurs, le CM se réunit toujours à huis clos.
 - Le président propose de réunir un groupe d'experts du CM et de la COING afin d'expliquer les attentes mutuelles. L'ambassadeur des Pays-Bas a accepté de contribuer à ce dialogue. La Lettonie a lancé une consultation sur la coopération avec la société civile.
 - L'objectif du président est d'élaborer une stratégie de coopération globale pour la COING, le reste de la société civile et le CdE ; en tant que COING, nous devons être plus proactifs, communiquer davantage et ne pas être consultés uniquement sur invitation.
 - Enfin, il faut aussi qu'il soit clair, au sein des autres piliers du CdE, que la société civile est une source importante d'informations, par exemple pour l'exécution des arrêts de la Cour (article 9.2 des Règles du Comité des Ministres), la mise en œuvre de la Charte sociale et du suivi, dans des domaines tels que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels,

inhumains ou dégradants ; nous devons tendre vers une relation de travail stable, où les rôles attendus sont clairs pour les deux parties.

- **Séance de questions-réponses**

- Le représentant du Conseil européen des urbanistes (ECTP-CEU) plaide en faveur d'une contribution solide de la COING au sein du comité sur l'environnement. Le président est du même avis. Pour le représentant d'IofC, il faut développer et améliorer le travail en réseau.
- Le représentant du Forum de la société civile UE-Russie (FSC UE-Russie) souhaite une analyse générale de la manière dont nous travaillons avec les différents comités directeurs. L'organigramme présenté le 15 septembre 2023 (consultation organisée par la Secrétaire Générale, avec, malheureusement, encore très peu de contributions de la COING) semble bon dans l'ensemble, mais est très peu clair dans le détail. En outre, le document a été présenté au début de la consultation, alors que l'on s'attendait à ce qu'il le soit à la fin. Le représentant plaide en faveur d'un réexamen de la valeur ajoutée de la COING. Cette tâche ne devrait pas être confiée au Secrétariat, mais à une personne extérieure indépendante (comme c'est souvent le cas dans d'autres organisations internationales, comme l'ONU).
- Le président partage l'avis du dernier intervenant et souligne le paradoxe selon lequel la consultation lancée par la Secrétaire Générale le 15 septembre 2023 aurait dû être la dernière du processus d'Helsinki (visant à coopérer avec la société civile), or nous n'avons pas été consultés.
- Le représentant de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) fait observer que les membres de la Commission permanente de la COING doivent convaincre au moins un État membre de notre pertinence, faute de quoi nous n'obtiendrons pas de résultats. Il souligne que notre avis figure souvent dans les annexes. Il propose d'organiser une réunion avec les personnes qui participent aux comités directeurs ou qui effectuent d'autres tâches pour la COING, afin de tirer des enseignements de nos expériences respectives. Le président souscrit à cette idée.
- La représentante de University Women of Europe (UWE) souhaite pouvoir envoyer des rapports parallèles. Le président indique que, d'une manière générale, il a proposé au CM que la coopération avec les différentes sections du CdE soit moins ponctuelle et plus simple, mais qu'il n'y a pas encore eu de réponse concrète à ce sujet.
- La représentante de la FIHUAT note qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des documents de l'APCE, y compris les ordres du jour. Elle estime qu'il faut renforcer la confiance.
- Le président explique qu'après le « Caviargate » (dans lequel l'Azerbaïdjan a soudoyé d'autres parties), l'APCE est devenue extrêmement méfiante ; même si cela n'a rien à voir avec la COING, nous ne sommes guère les bienvenus dans les différentes commissions.
- La représentante de l'Union bouddhiste européenne (UDE) demande s'il est prévu d'augmenter notre budget ou notre soutien. Elle fait en outre observer que la COING n'apparaît toujours pas dans les documents d'information du CdE. Le président indique que le CdE traite encore toutes ces questions de manière très minimaliste ; nous ne bénéficions

que d'un maigre soutien, nous n'avons pratiquement pas de budget et nous ne sommes pas inclus dans la propagande.

Le président clôt la séance à 16 h 39.

Mardi 10 octobre 2023

10 heures [Cérémonie de dévoilement du panneau d'information en anglais du message de la Plaque des droits de l'homme contre la pauvreté à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté \(17 octobre\) – Palais de l'Europe, parvis inférieur](#)

10 h 30 - 13 heures Événement de réseautage pour les membres de la COING – dans le hall devant la salle G.03

14 heures – 17 heures Deuxième séance de l'Assemblée générale ouverte aux États membres

- Geneviève Laloy, vice-présidente, préside cette séance.
- Ruth Allen est nommée rapporteure

7. Présentation du [rapport d'information](#) de la visite en Bosnie-Herzégovine par Najra Isakovic, chargée de programme, Civil Rights Defenders ([présentation powerpoint](#))

- Ont pris part à la visite de 3 villes, organisée en septembre 2022, 28 organisations de la société civile.
- En ce qui concerne le cadre juridique pour les ONG et leur participation, la nouvelle loi proposée permettrait à certaines ONG d'être qualifiées d'« agent étranger ». Il existe un site web de consultation des ONG dans le cadre de l'adhésion à l'UE pour montrer que les ONG sont consultées, mais les preuves de la participation de la société civile aux processus d'adhésion à l'UE sont insuffisantes.
- Il existe des preuves de répression/entrave à la liberté d'association dans le cadre d'actions en justice, par exemple la répression de la marche des fiertés en BH (LGBTQi) cette année.
- Le financement public des ONG n'est pas transparent. L'adhésion au processus de l'Union européenne n'offre que des moyens limités pour protéger activement la démocratie.
- **Les ONG ont fait part de leurs préoccupations concernant :**
 - les divisions ethniques et politiques
 - les problèmes de financement
 - la corruption
 - les difficultés rencontrées par les ONG qui travaillent sur des sujets politiquement impopulaires, tels que les crimes de guerre et les droits des femmes

- **Points appelant une attention particulière, par exemple :**
 - le système judiciaire - lenteur, décisions mal appliquées et preuves de corruption
 - Interventions de l'institution du médiateur - incapable de prendre des décisions parce qu'il y a trois médiateurs appartenant à des groupes ethniques différents qui ne parviennent pas à s'entendre
 - Liberté d'expression, sécurité des médias et du journalisme
 - Anti-discrimination - en particulier répression des droits des personnes LGBTQi
 - Roms : il existe un plan d'action pour l'inclusion sociale des Roms, adopté en 2022, mais il est trop tôt pour juger de sa mise en œuvre. Il porte sur les soins de santé, le logement, le travail.
 - Vivre avec un handicap - manque d'accès à un soutien suffisant et à la protection des droits
- **Conclusions**
 - Les lacunes évidentes de l'Accord de Dayton sont aujourd'hui sources de difficultés en ce qui concerne la démocratie, l'intégration et la coexistence des communautés
 - Non-intégration des normes internationales dans la législation
 - Manque de transparence du financement des ONG
 - Influence internationale limitée sur les lois et les politiques
 - Nécessité d'un changement complet
- **Recommandations**
 - Retrait de la loi de la Republika Srpska
 - Renforcement de la coopération entre les organisations de la société civile
 - Amélioration de l'information et harmonisation des lois sur les réunions pacifiques
 - Financement public des ONG plus transparent
 - Lutte contre l'intimidation et les discours de haine
 - Justice pour les survivants de la guerre, les Roms et les autres minorités
 -
- **Présentation de Goran Miletic (Commission permanente de la COING)**
 - Côté bonnes nouvelles :
 - Forte présence de la communauté internationale depuis la guerre, UE, ONU, CdE, etc., ce qui est très important pour la société civile dans un environnement hostile.
 - Nombreuses capacités et compétences dans la société civile
 - La Bosnie-Herzégovine est membre à part entière du CdE et fait appel à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).
 - Problèmes à long terme
 - Il s'agit d'une société qui se relève d'un conflit, sans véritable accès à la justice. Seules quelques affaires sont portées devant les tribunaux bosniens, de nombreuses personnes sont toujours portées disparues, d'autres vivent aux côtés des auteurs des crimes – nombre d'injustices perdurent.
 - La corruption et la désillusion poussent les gens à quitter la BH et les organisations de la société civile. Même dans les affaires de haut

niveau portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, les décisions ne sont pas exécutées sur le terrain.

- Des ONG peuvent s'implanter en Bosnie-Herzégovine, mais il existe de nombreux obstacles et entraves aux causes progressistes.
- Le gouvernement et la société civile vivent dans des mondes parallèles. Le médiateur ne peut pas prendre de décisions ni mettre quoi que ce soit en œuvre.
- La Bosnie-Herzégovine est un « conflit gelé » qui risque toujours d'exploser à nouveau comme dans d'autres pays.
- La ségrégation dans l'éducation sur la base des trois principaux groupes ethniques est un problème majeur. L'histoire est racontée sous des angles différents, et il est difficile de se fréquenter en dehors de l'école. Le nombre d'enfants baisse. La ségrégation est ancrée dans l'Accord de Dayton. Les postes d'enseignants sont attribués en fonction de l'appartenance ethnique, ce qui favorise la ségrégation.

QUESTIONS-RÉPONSES

Q. Des ONG œuvrent-elles à la paix entre les communautés ?

- Goran M - Oui, et c'est une priorité de la communauté internationale, mais nous avons toujours besoin de faits et de les rapporter pour obtenir justice devant les tribunaux. Les ONG ne suffisent pas.
- Naraj - Des ONG, en particulier des jeunes, ont pris l'initiative de travailler ensemble à la consolidation de la paix, ce qui est très compliqué, surtout dans les petites communautés qui sont si divisées.

Q. Quel est le rôle des organisations religieuses dans la consolidation de la paix ou la séparation ?

- Naraj - les responsables religieux sont alignés sur les groupes ethniques : orthodoxie serbe ; église des Croates et Croatie ; les Bosniaques s'alignent sur les mosquées et sur des pays comme la Turquie. Les institutions religieuses alimentent les divisions en général.

Q. Comment utiliser les outils de communication de masse pour partager plus efficacement les informations sur la situation en Bosnie-Herzégovine (et ailleurs) ?

Q. Quel est le rôle des communautés de la diaspora par rapport à la Bosnie-Herzégovine ?

- Naraj - une énorme diaspora finance le pays et le fait vivre, mais elle est sans doute celle qui suscite le plus de divisions, car elle a le moins intérêt à développer l'intégration en Bosnie-Herzégovine et vit à l'étranger dans des communautés ségréguées. On ne voit pas très bien comment cela peut changer ou se transformer en force positive pour l'intégration.

Q. Quelles sont les initiatives susceptibles d'améliorer la situation et que peut faire le CdE pour y contribuer ?

- Gerhard Ermischer - les organisations internationales sont toujours présentes mais n'en font pas assez. Par exemple, le CdE devrait

relancer les programmes d'éducation interrompus pour des raisons financières.

- Goran - Le facteur le plus important en Bosnie-Herzégovine est la communauté internationale, bien qu'elle soit limitée par son mandat. La société civile peut toutefois s'investir à un niveau local ou plus petit, en montrant que le changement est possible et en faisant preuve de solidarité face, par exemple, aux crimes de haine (visant notamment les personnes LGBTQi).
- L'enseignement supérieur est essentiel en BH et est soutenu par le CdE pour rassembler les jeunes des différentes communautés.
- Observations des participants : Un délégué de la jeunesse de Géorgie souligne les similitudes avec la Géorgie. La résistance de la jeunesse et de la société civile a contribué à faire reculer la proposition de loi sur les agents étrangers par exemple et à promouvoir la démocratie par un travail dans les écoles.
- Naraj - il est difficile d'amener les gens à manifester, car ils ont peur. Les responsables politiques s'approprient l'espace public et citent les lois d'autres pays pour justifier par exemple l'introduction d'une loi sur la diffamation. La mobilisation est très difficile en ce moment.

Gerhard Ermischer remercie les intervenants et les personnes qui ont apporté leur témoignage.

8. Communiqué ad hoc sur la situation au Haut-Karabakh

- [Comité « Droits des personnes migrantes »](#)
 - [Comité des Droits humains et intelligence artificielle](#)
- Daniel Guery, du Comité Migrations, parle de la situation au Haut-Karabakh et de la crise des réfugiés. Au nom du Comité sur les droits des personnes migrantes, il présente le contexte dans lequel s'inscrit un communiqué de presse mis en ligne hier sur la page web du Comité Migrations.
 - Cent mille personnes ont été déplacées à la suite de l'action militaire de l'Azerbaïdjan au Haut-Karabakh. Elles ont trouvé refuge en Arménie, dans les régions frontalières. La nourriture, le logement, les services et le soutien financier sont insuffisants. L'APCE se penche sur la question cette semaine en raison de la portée de la situation et des défis humanitaires et en matière de droits humains.
 - Gerhard Ermischer mesure l'importance de ce rapport et la situation au Haut-Karabakh entre deux États membres du CdE signataires de la Convention des droits de l'homme. Il remercie le comité pour son travail dans ce domaine, y compris sa visite en Arménie. Il appuie sans réserve la déclaration qui sera faite à l'APCE à laquelle participe notre comité. Le texte devrait être prêt à la fin de la semaine et nous espérons que la COING le soutiendra officiellement.

QUESTIONS-RÉPONSES

Q. Comment le CdE peut-il régler le conflit entre les États membres ? Le CdE/CM n'ont pas de stratégie claire à ce sujet. Le CdE devrait appliquer ses règles en pareil cas. Un texte peut-il être envoyé aux responsables des organes du CdE

pour les encourager à mettre leurs compétences au service du règlement des conflits internationaux ?

- Une discussion porte ensuite sur l'importance pour le CdE d'utiliser les outils à sa disposition en cas de conflit et de situation d'urgence dans ses États membres et entre eux. Commentaires sur la mobilisation de l'aide humanitaire par la COING et sur l'opportunité de disposer d'un budget pour de telles actions.
- Il est donné lecture d'une déclaration de travailleurs sociaux d'Arménie qui soutiennent 100 000 réfugiés, et interviennent à titre bénévole. Ces travailleurs veulent savoir comment leurs droits en tant que travailleurs peuvent être mieux protégés et renforcés.

8. [Présentation du thème de l'esclavage moderne, animée par Olga Sadovskaya et Simon Matthijssen, avec une contribution de Mmes Katharine Bryant et Abigail Munroe, Walk Free \(présentation powerpoint\)](#)



[Walk Free](#)

L'esclavage moderne est très répandu dans les États membres du CdE. Les techniques et les moyens de cacher les victimes évoluent. Cette question est essentielle pour les droits humains dans la société civile. Walk Free est une organisation internationale de défense des droits humains basée en Australie et à Londres. Elle produit des rapports phares fondés sur des données factuelles, dont le dernier date de 2023, le *Global Slavery Index*.

• **Travail forcé, traite des êtres humains, esclavage moderne**

- Walk Free s'est associée à l'Organisation internationale du Travail et a recensé 27,6 millions de cas de travail forcé et 22 millions de mariages forcés, soit une augmentation de 10 millions en 10 ans.
- Une personne sur 4 est un enfant, le pourcentage de femmes et de filles s'élève à 54% et les migrants sont beaucoup plus exposés.
- Le *Global Slavery Index* recueille des données et examine les mesures prises par les pays pour lutter contre l'esclavage et leur succès.
- Cela comprend la manière dont les produits commerciaux de l'esclavage sont importés dans les pays du G20.
- Constatations au niveau mondial : l'esclavage moderne touche 50 millions de personnes dans le monde, avec une prévalence diverse. Très étroitement liées aux droits des femmes et des enfants, les autres caractéristiques sont la race, la classe sociale, l'identité de genre, etc. Les importations de produits de l'esclavage sont très importantes dans de nombreux pays développés, dont les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada. Dans certains pays, l'action publique s'est inversée - le Royaume-Uni reste chef de file, mais il fait maintenant marche arrière, par exemple avec le projet de loi sur l'immigration illégale.

- **Présentation des recommandations du rapport.**

- La lutte contre l'esclavage moderne est essentielle dans tous les pays
- Priorité à la prévention et aux personnes vulnérables
- Recours au pénal et au civil
- Lutte contre le travail forcé
- Priorité aux droits humains

Référence : [Beyondcompliance.wikirate.org/dashboard/all-sectors](https://beyondcompliance.wikirate.org/dashboard/all-sectors)

- **L'avenir**

- L'intention sans l'action n'a pas de sens
- L'inaction a des conséquences réelles
- Nous savons relativement bien comment réagir efficacement.
- Nous appelons les gouvernements et les entreprises à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à toutes les formes d'esclavage moderne.
- Nécessité d'une action en rapport avec les Objectifs de développement durable de l'ONU

Walk Free souhaite mettre en place/soutenir un comité sur l'esclavage moderne au sein de la COING

Les membres de la COING intéressés par la création d'un comité sur l'esclavage moderne peuvent prendre contact avec Olga à l'adresse suivante : sadovskaya@gmail.com.

- **Débat**

- La question de la gestation pour autrui sans consentement est soulevée en tant que forme possible d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Il est demandé qu'un rapport sur les pratiques de GPA forcée en Inde soit diffusé. Il est proposé de rédiger une déclaration contre la GPA pour adoption par la COING. D'autres font observer que la GPA fait l'objet de réglementations diverses et est considérée comme très positive dans de nombreux pays ; la COING ne devrait donc pas s'y opposer en principe.
- D'autres domaines d'exploitation sont relevés, notamment l'agriculture et la pêche, les manifestations sportives (par exemple, la coupe du monde de football au Qatar), la prostitution et les mariages forcés.
- Des commentaires portent sur le soutien à la création d'un comité et sur l'intérêt manifesté par d'autres OING, dont la *European Young Bar Association*
- Il convient de noter que l'enseignement obligatoire jusqu'au niveau secondaire est une politique de protection essentielle contre le travail forcé et l'exploitation.

- **Formulaire de réponse Walk Free**

- La définition de l'esclavage moderne inclut l'exploitation sexuelle forcée à des fins commerciales. S'agissant des données collectées, par ailleurs difficiles à obtenir, sont considérés comme mariages forcés tous les mariages de personnes de moins de 18 ans. Une distinction est faite entre les différentes formes de gestation pour autrui.

Gerhard Ermischer accueille avec gratitude la proposition de création d'un comité. Il rappelle également à la COING que la journée contre la peine de mort est célébrée aujourd'hui.

- **Questions diverses**

- Création d'un nouveau comité directeur du CdE sur la qualité de l'environnement, au sein duquel la COING sera représentée. L'accent est mis sur l'accessibilité économique et la création de valeur sociale. Sur la base de la feuille de route de Venise, il convient de travailler avec des intérêts privés et publics, car tous sont concernés par les questions relatives à un environnement de qualité et le thème du changement climatique. Les premières réunions seront organisées prochainement et l'alliance tiendra une grande réunion au printemps prochain. La COING sera informée.
- Gerhard Ermischer clôt la réunion et remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur participation. Il accueille favorablement les propositions de nouveaux comités. Il remercie les interprètes. Est également annoncée une réunion après l'Assemblée pour ceux qui s'intéressent au comité des sports et des droits de l'homme en développement.

16.30 Clôture de la séance

Mercredi 11 octobre 2023

9h30 -12 heures Troisième séance de l'Assemblée générale ouverte uniquement aux membres de la COING

10. Rapport de Jeremy McBride, président du Conseil d'experts sur le droit des ONG (en ligne)

- Il est demandé d'améliorer la protection des ONG au sein du CDE
- Il est demandé d'améliorer la participation de la COING au sein du CdE
- Registre des OING. Participation aux institutions
- Questionnaire envoyé par un parlementaire. Nous devons résister.
- Le rôle du Bélarus dans le soutien à la Russie demeure une préoccupation. Le FMD sera opportun.
- Étude des effets négatifs sur les OING. Très peu de réponses sur les États membres. Des efforts doivent être faits. Très apprécié.
- Examen et gestion du développement de la cause des OING. Les travaux doivent en principe être achevés d'ici à la fin de l'année prochaine.
- Projet de réalisation d'une étude sur un autre problème rencontré par les OING : l'ouverture de comptes bancaires. Les banques avancent l'excuse de la crainte de blanchiment d'argent.
- L'idée serait de ne pas traiter toutes les OING comme étant à risque.
- Aucun avis n'a été adopté, mais la nouvelle loi l'a été et nous verrons comment elle sera appliquée.
- **Questions/Réponses/Commentaires**
 - Demande de texte portant sur les points que le Comité d'experts souhaiterait aborder dans les mois à venir afin que les OING puissent en prendre note.

- Le Comité d'experts est félicité pour l'ensemble de son travail.

11. Vote des projets de recommandations soumis.

11.1 [Projet de recommandation concernant l'impact de l'intelligence artificielle \(IA\) sur le secteur de l'éducation](#) - pour adoption

- Présentation de la recommandation par Claude Vivier Le Got
- Bref rappel
 - Rôle de la FEDE dans le cadre des travaux menés avec le Comité directeur de l'éducation
 - CVL félicite le CDEDU pour son travail et en particulier Ahmet-Murat Kilic, Direction Générale de la démocratie et de la dignité humaine.
 - Organisation d'un webinaire. Collaboration avec le Comité sur l'intelligence artificielle
- Voir le projet de recommandation en ligne élaboré avec le Comité sur l'IA.
- Cette recommandation appuiera les travaux du CDEDU. Le projet est également approuvé par le Comité des Ministres.
- Qu'a approuvé le Comité des Ministres ?
 - Éducation civique
 - Améliorer la réponse éducative face aux crises, aux catastrophes naturelles et aux pandémies
 - Améliorer l'éducation à la citoyenneté numérique
- 2025 sera l'année de l'éducation à la citoyenneté numérique
- **Questions/Réponses/Commentaires**
 - Représentant des OING : question des enfants et de l'adaptation à l'âge
 - Écoles représentatives des OING en Pologne / Valeurs dominantes véhiculées par l'IA
 - Eurodoc propose un court ajout pour plus d'inclusion, ce qui est accepté.
 - La Licra demande que les instruments juridiques précisent la manière dont l'IA est déjà utilisée. Chaque fois que cette technologie doit être utilisée, dans quelle direction doit-elle aller ? Rôle important de la société civile.
 - Importance de la formation des parents
 - Risque d'abus sexuels en ligne
 - Accent mis sur les étudiants
 - Ajustement approuvé. Cf courriel
 - CVL souligne la présence et le soutien d'Ahmed & Vilano
 - Recommandation adoptée (4 abstentions, 0 contre)

12. Synthèse de la séance de réseautage et rapports formels des comités, le cas échéant, par Gerhard Ermischer et Ruth Allen

- Présence de nombreuses personnes
- Souhait de développer le réseautage et les synergies entre les comités
- Progresser dans la collaboration avec le CdE et faire en sorte que la COING parle d'une seule voix
- Idées de nouveaux comités
 - Comité du sport
 - Comité sur l'esclavage moderne et peut-être la même chose autour de la traite

- Comité sur l'environnement et les droits humains.
- Propositions de nouvelles versions des comités existants
- Veiller à ce que les membres actifs dans différents domaines se réunissent au sein de comités pour donner plus de poids à la COING
- Faciliter la tenue des réunions (lieux et horaires)
- Éviter une fragmentation des travaux
- **Questions/Réponses/Commentaires**
 - Bravo pour cette possibilité de réseautage
 - Fin d'une première série de comités sous cette forme (après la réforme). Chaque comité devrait faire le point sur son fonctionnement, les aspects positifs et les difficultés, et pourquoi ne pas organiser une ou deux fois par an une réunion des présidents des comités pour favoriser la communication et les synergies entre ces derniers
 - Comment intégrer davantage les organes du CdE. Aide de la CP nécessaire. Réponse d'EG : disposer d'une plateforme permettant à chacun de s'orienter clairement.
 - Question du statut d'observateur auprès des comités directeurs du CdE. Certains ne sont pas membres de la COING, or cela devrait être le cas. EG rappelle aux participants les règles régissant le statut participatif des OING.
 - Ne pouvons-nous pas avoir une reconnaissance plus claire / des synergies avec l'UE ?
 - Problème : nous avons une commission, une série d'outils et un site web. Nous avons beaucoup travaillé et devons maintenant changer de nom.
 - Qu'en est-il de l'intégration de certaines OING qui ne bénéficient pas du statut participatif ?
 - Si nous regardons le site web de la COING et la présentation des comités, nous les voyons comme des silos. Trouver un système de communication transversal pour diffuser les informations des différents comités. Pourquoi un bulletin d'information avec des nouvelles des différents comités ?
 - Statut des observateurs : en discuter avec tous les présidents de comité. Nous aurions tous intérêt à renforcer la structure des OING et leur rôle d'observateurs.
 - Nous pouvons avoir le statut d'observateur auprès de plusieurs comités directeurs. Travail et confiance + durabilité. Savoir compter sur des représentants stables et à long terme.
 - Problèmes de badge. Il est compliqué de devoir refaire des badges à chaque fois. Il serait préférable de faciliter l'accès et d'avoir des badges avec des photos.

12.1 (10") Rapport final du Comité « Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes » et demande de prolongation d'un semestre - Bettina Hahne et Anita Schnetzer-Spranger

- Cf rapport du Comité présenté par Anita Schnetzer-Spranger

13. Votes de la prolongation des comités et élections le cas échéant

13.1 Vote de la prolongation pour six mois du Comité « Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes »

- En salle : 37 pour & En ligne : 16 pour et 1 abstention

13.2 Vote d'un nouveau président du Comité de la société civile sur les droits de l'enfant pour la période janvier-avril 2024.

- M. Michel Grangeat (MG) quittera ses fonctions de président à la fin du mois de décembre.
- Proposition de remplacement : Hugo Roca
- MG souligne deux points
- Organisation d'un webinaire
- Participation à un projet de recommandation
- Organisation de manifestations sur des sujets intéressant le Comité
- Groupe d'experts qui apprécie beaucoup le travail des OING
- Hugo Roca : présentation du travail de protection de l'enfance à Paris.
- Vote : 41 pour
- En ligne : 16 pour et 1 abstention

13.3 Désignation de M. Harry Rogge en tant que délégué en remplacement de Aycke Smook (décédé) au sein du Comité d'appel

- Quelques mots de Harry Rogge.
- Vote - 35 pour
- En ligne : 15 pour et 2 abstentions

14. Préparation des élections/votes qui auront lieu lors de l'Assemblée générale d'avril 2024

14.1 Explication par Anne Kraus, Comité de vérification et de litige, des [règles et procédures](#) et du [calendrier de présentation des candidatures aux élections](#)

- Présentation du Règlement.
- Le Comité est chargé de vérifier l'éligibilité des candidats.
- Lien vers tous les documents, notamment via le point ad hoc à l'ordre du jour de la séance.
- Le plus important est de vérifier l'exactitude des données de la base de données.
- Informations figurant dans les statuts à partir du point 89.
- Rappel du calendrier, des procédures et des étapes.

14.2 Explication par Ruth Allen, Commission permanente, des règles et procédures et du calendrier de mise en place des nouveaux comités

- Voir les liens vers le Règlement (61 à 71), les informations sur la création d'un nouveau comité
- Les candidatures doivent être transmises au Secrétariat 6 semaines avant l'Assemblée générale.
- La CP peut aider ceux qui en ont besoin.
- Le formulaire de candidature sera plus ou moins le même, mais avec quelques modifications. Il sera disponible sous peu.

15. Rappel par le Secrétariat de la prochaine évaluation quadriennale des OING dotées du statut participatif

- Les OING doivent rendre compte tous les quatre ans de ce qu'elles ont fait de leur statut participatif.
- Document en ligne.
- Le rapport est un élément essentiel. S'il n'est pas fait, l'OING perd son statut participatif.
- Délais clairs

16. [Forum mondial de la démocratie](#) – brèves informations sur l'événement à venir

- Thème : Démocratie = Paix ?
- Invitation à tous. Inscrivez-vous dès maintenant. Le FMD aura lieu dans l'hémicycle de l'Union européenne.
- Date limite d'inscription : 21 octobre 2023
- La COING est l'un des partenaires et supervisera un laboratoire le 7 novembre.

17. Dates de la prochaine session

8-10 avril 2024

18. Questions diverses

- Communiqué de presse sur la GPA. Il sera envoyé à tous après la réunion.